

Surveiller et détruire: la politique universitaire d'Emmanuel Macron

Comment peut-on considérer les violentes attaques présidentielles et ministérielles contre les sciences sociales ? N'est-ce pas l'écume d'un ensemble de politiques qui visent à détruire le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Eclairage.

Collectif Université ouverte*

Ces derniers mois ont été marqués par de violentes attaques politiques et médiatiques contre l'université et la recherche publiques. Après une première sortie d'Emmanuel Macron qui accusait en juillet 2020 le monde universitaire d'avoir « encouragé l'ethnisation de la question sociale » et de casser « la République en deux », Frédérique Vidal, Jean-Michel Blanquer et quelques autres voudraient faire croire que l'université serait gangrenée par un supposé « islamo-gauchisme », à éradiquer.

Assécher les finances, épuiser les personnels

En lien direct avec une offensive générale autoritaire et réactionnaire, contre les libertés et contre les populations désignées comme « musulmanes » ou « issues de l'immigration », ces propos s'inscrivent également dans une série de mesures liberticides ciblant spécifiquement l'université et la recherche. De fait, la première des menaces contre les libertés académiques demeure le sous-financement structurel de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), dont découle la précarisation des étudiant-e-s et personnels, qui y produisent et mettent en circulation des savoirs. Depuis deux décennies, de lois en arrêtés, les gouvernements successifs semblent appliquer une même politique dont les fondements remontent au moins à la mise en place, en 1998, du processus de Bologne, qui a fixé les modalités de la convergence des systèmes d'études supérieures européens. Cette politique réduit les financements de l'ESR, ferme ses portes à de nombreux-ses étudiant-e-s, précarise ses travailleur-euse-s et fragilise les libertés académiques. Sa pierre angulaire est la « loi relative aux libertés et responsabilités des universités » (LRU), adoptée au pas de

charge le 10 août 2007 sous la conduite de Valérie Pécresse, qui a préparé le terrain au saccage des universités, ouvert la porte à la destruction des conditions de travail et d'études au sein de l'ESR, non seulement en créant de nouveaux statuts précaires mais surtout en plaçant les universités en faillite structurelle. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la LRU, les budgets récurrents des universités demeurent figés, alors que celles-ci accueillent plus de trois-cent-mille étudiant-e-s supplémentaires.

Si ces tendances anciennes et profondes ne doivent pas être négligées, il faut relever le caractère exceptionnel de l'offensive conduite depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron et l'arrivée, à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de Frédérique Vidal. Chaque année, et malgré de fortes mobilisations, des réformes approfondissant le saccage de l'enseignement supérieur français ont été imposées aux universités et à la recherche publique.

Sélection et hausse des frais à l'université

Première attaque de ce quinquennat, la mise en place en 2018 de Parcoursup généralise la sélection à l'entrée de l'université, jusqu'ici ouverte à toutes les personnes détentrices d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'accès à l'université (DAU). Présentée comme un simple outil technique permettant de régler les problèmes liés au manque de places disponibles dans un certain nombre de formations, la nouvelle plateforme d'inscription est au cœur d'une transformation radicale du service public de l'enseignement⁽¹⁾. Derrière ce dispositif, il s'agit d'une part d'individualiser et de spécialiser le plus tôt possible les « parcours de formation », en lien avec la réforme du lycée; et d'autre part, de faire de l'élève un-e « candidat-e à la formation ». Ainsi, ce sont désormais les établissements qui choisissent leurs étudiant-e-s, et non l'inverse.

Cette mesure renforce les inégalités à tous les niveaux. Les lycéen-ne-s doivent désormais maîtriser toutes les subtilités de la mise en valeur de leurs « parcours » et de leurs « expériences » pour espérer obtenir une autorisation d'inscription dans la for-

* Collectif de lutte pour une université publique, gratuite et émancipatrice pour tous et toutes (universiteouverte.org), formé en 2019 au cours de la lutte contre le dispositif cyniquement baptisé « Bienvenue en France » [le présent article y fait référence].

(1) Voir « Parcoursup, un système opaque et pernicieux », in *H&L* n° 184, décembre 2018 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/01/HL184-Actualit%C3%A9-3.-Parcoursup-un-syst%C3%A8me-opaque-et-pernicieux.pdf).

mation désirée – autant de savoirs et savoir-faire socialement déterminés.

Du côté du «recrutement» cette sélection s'avère en pratique douloureuse et chronophage, pour des équipes pédagogiques et administratives en graves sous-effectifs et rongées par la précarisation.

Parcoursup accroît enfin les inégalités entre établissements : les lycéen-ne-s scolarisé-e-s dans les meilleurs établissements secondaires peuvent choisir d'aller dans les universités prestigieuses les mieux financées, tandis que les autres doivent se reporter sur des formations qui ne correspondent pas nécessairement à leurs intérêts, et dans des universités moins bien dotées. Ainsi, on parachève un système d'enseignement inégalitaire, de la maternelle à l'université.

La mobilisation des universités a échoué, faute de troupes d'abord, mais surtout écrasée par une forte répression policière, qui est notamment passée par des interventions, inédites, des forces de police sur les campus.

Le dispositif Parcoursup a donc été mis en place et, en juillet 2020, alors que sa «phase principale» se terminait, quatre-vingt-treize-mille-cent-vingt-cinq personnes se trouvaient sans «proposition» et se voyaient donc refuser tout accès à l'enseignement supérieur. L'année suivante, l'accès à toutes et tous à l'université a été encore un peu plus restreint, avec une hausse vertigineuse des frais d'inscription frappant les étudiant-e-s n'ayant pas une nationalité européenne. Ce dispositif, cyniquement baptisé «Bienvenue en France», porte ainsi à 2 770 € au lieu de 170 € les frais d'inscription pour une année de licence, et à 3 770 € pour une année de master ou doctorat (au lieu de respectivement 243 € et 380 €). «Bienvenue en France» est bien un instrument d'une politique xénophobe de contrôle de l'immigration qui vise à limiter les arrivées d'étudiant-e-s, notamment depuis les pays africains anciennement colonisés par la France. De plus, en ouvrant la voie à une hausse généralisée des frais d'inscription, ce dispositif discriminatoire constitue un précédent inacceptable et un pas décisif vers la marchandisation de l'université et la destruction d'un bien public ainsi que d'un droit constitutionnel d'accès à une éducation gratuite à tous les niveaux.

Rejetée par la quasi-totalité de la communauté universitaire, la mesure a pourtant été entérinée le 1^{er} juillet 2020 par le Conseil d'Etat, considérant que ces frais sont modiques. Aujourd'hui, la lutte se poursuit au sein de chaque université pour que les exonérations adoptées massivement par les établissements en 2019 soient maintenues, malgré les pressions du ministère et les comptes structurellement déficitaires.

Privatiser et précariser la recherche

En 2020, c'est contre une nouvelle réforme structurelle que celles et ceux qui font l'ESR se sont dressé-e-s : la «loi de programmation pluriannuelle de la recherche» (LPPR), devenue «loi de programmation de la recherche» (LPR). Cette loi facilite et encourage le transfert des fruits de la recherche publique vers le privé, crée de nouveaux statuts précaires pour les chercheur-euse-s, affaiblit les instances collégiales de régulation de la recherche et accroît plus encore le poids du financement par projet, donc de la concurrence entre établissements⁽²⁾. Le financement par projet épuise les équipes, il donne la main au pouvoir exécutif sur les questions de recherche qui pourront obtenir des financements.

«La “loi relative aux libertés et responsabilités des universités” de 2007 a préparé le terrain au saccage des universités, ouvert la porte à la destruction des conditions de travail et d'étude au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, en créant de nouveaux statuts précaires et en plaçant les universités en faillite structurelle.»

Ce ne sont ainsi plus des critères de pertinence scientifique qui guident l'évolution de la recherche, mais des questions idéologiques, comptables, électorales, publicitaires ou commerciales. Ce sont d'ailleurs ces modalités de financement qui ont contraint des chercheur-euse-s étudiant les coronavirus, dans les années 2000, à changer de sujet de recherche, nous faisant perdre de précieuses années⁽³⁾.

Effet secondaire non négligeable, la mise en concurrence permanente des chercheur-euse-s, pour l'obtention de postes et de financements, aggrave les inégalités et les dominations inscrites notamment dans les rapports sociaux de sexe, de classe et de race. Les relations hiérarchiques, dans lesquelles les positions de pouvoir sont très majoritairement tenues par des hommes, sont souvent rendues plus violentes encore par la précarité des travailleur-euse-s, dépourvu-e-s de toute sécurité économique et sociale.

La mobilisation des «Facs et Labos en lutte», structurée notamment autour de deux coordinations nationales, a culminé le 5 mars 2020, en rassemblant dans toute la France plus de cinquante-mille personnes. Mais elle a, comme beaucoup d'autres, été ensevelie par le confinement, et Frédérique Vidal, ministre fantomatique, en a profité pour faire passer sa loi au forceps, en plein milieu de la crise sanitaire.

En finir avec les libertés académiques

Au fil du processus législatif, le texte s'est fait plus violent encore, visant explicitement les libertés académiques. Ainsi fut créé un «délit d'entrave», correspondant au fait de «troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement», passible d'un an de prison et de 7 500 € d'amende, et, s'il est commis en réunion, de trois ans de prison et de 45 000 € d'amende. Etaient visés les occupations, blocages, assemblées générales non autorisées, mobilisations actives contre les violences racistes ou sexuelles perpétrées au sein d'un établissement, etc. Or les universités françaises bénéficient depuis le Moyen-Age d'une franchise universitaire, qui interdit aux forces de l'ordre d'y intervenir sans l'accord de l'université concernée (sauf exceptions définies par la loi). En inventant ce «délit d'entrave», le gouvernement a tenté d'en finir avec cette protection consubstantielle à l'université depuis ses origines, mais le

(2) Voir «LPPR : menaces sur une science indépendante et plurielle», in *H&L* n° 191, septembre 2020 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/10/HL191-Actualit%C3%A9-5.-LPPR-menaces-sur-une-science-ind%C3%A9pendante-et-plurielle.pdf).

(3) Voir «La recherche face à la Covid-19 : trop peu, trop tard», in *H&L* n° 190, juin 2020 (www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/07/HL190-Actualit%C3%A9-2.-La-recherche-face-%C3%A0-la-Covid-19-trop-peu-trop-tard.pdf).



© PHOTO THÈQUE ROUGE, MARTIN NODA, HANS LUCAS

La mobilisation des facultés et laboratoires en lutte contre la LPPR, structurée notamment autour de deux coordinations nationales, a culminé le 5 mars 2020, en rassemblant dans toute la France plus de cinquante-mille personnes (ici, à Paris). Mais elle a été étouffée par le confinement, Frédérique Vidal en profitant pour faire passer la loi au forceps, en plein milieu de la crise sanitaire.

Conseil constitutionnel a heureusement censuré cette disposition. Non satisfaite de cette mise à sac de l'université publique, Frédérique Vidal a préféré en cet hiver 2020 diffamer la communauté universitaire avec des analogies abjectes, plutôt que d'agir face à la précarité et à la détresse étudiantes. Si ces attaques s'inscrivent dans la droite ligne autoritariste et raciste des lois dites « sécurité globale » et « séparatisme », ces éléments discursifs servent aussi à détourner l'attention de problèmes aussi urgents que structurels. Aujourd'hui, cent-trente-mille vacataires assurent plus du tiers des enseignements à l'université, pour compenser la violente diminution du nombre de postes de maîtres et maîtresses de conférence mis au concours. Le fonctionnement de l'université repose ainsi sur l'exploitation de travailleur-euse-s précaires, sous-payé-e-s et contraint-e-s de poursuivre leur travail gra-

« Le financement par projet donne la main au pouvoir exécutif sur les questions de recherche qui pourront obtenir des financements. Ce ne sont ainsi plus des critères de pertinence scientifique qui guident l'évolution de la recherche, mais des questions idéologiques, comptables, électorales, publicitaires ou commerciales. »

tuit de recherche s'ils et elles veulent rester « dans la course ». Du côté des étudiant-e-s, la crise sanitaire a brutalement mis en évidence les dramatiques conditions de vie d'un nombre croissant d'entre elles et eux. La précarité et la pauvreté les conduit souvent à renoncer à leurs études, faute de mise en place d'un véritable revenu étudiant.

Quand les conditions de travail et d'étude sont aussi dégradées, quand les étudiant-es renoncent aux études et quand les chercheur-euse-s et enseignant-e-s non titulaires sont constamment évalué-e-s, risquant à chaque instant de perdre leur place, que peut-il rester des libertés académiques ?

Ouvrons l'université à toutes et tous

Nous sommes aujourd'hui devant un choix de société. Il s'agit de défendre une conception de l'enseignement supérieur et de la recherche, producteur de savoir scientifique, et qui doit rester un espace ouvert à tou-te-s, non pas une université instrumentalisée à des fins économiques et politiques. L'université en marche ne remplit plus sa fonction sociale de création et de transmission d'un savoir autonome, critique et émancipateur. Elle entend produire des travailleur-euse-s dociles et endetté-e-s tout en légitimant l'ordre social, à grand renfort de discours méritocratiques. De nombreuses luttes, locales et nationales, ont été menées ou sont en cours. Il est temps de contre-attaquer et d'ouvrir l'université pour qu'elle remplisse pleinement son rôle. L'université sera ouverte ou ne sera pas. ●